

Aménagement de la RD 115

Bourg d'AUSSAC

SUIVI DE TRAVAUX

COMPTE-RENDU N°7

Du : mardi 11 12 2018

Entités et adresses	Noms	Coordonnées			PRESENTS	EXCUSES	INVITES A LA PROCH. REUN.
		Tél	Fax	E-mail			
Mairie Aussac vadalle	M. Liot Maire M. Montassier Adjoint	05 45 20 61 60 06 75 75 72 68		mairie@aussac-vadalle.fr jpmontassier@gmail.com		X X	X
ADA Aigre	M. Bourut	05 16 09 56 54		sbourut@cg16.fr	X	X X	X
BETG mandataire 1 ter, rue de l'église 16140 AIGRE	M. Christophe TYRE	05.45.23.75.97 06.89.73.45.53		betg16@orange.fr	X	X X	X
Atelier du Sablier Le Cruzeau 16 120 Châteauneuf	Mme Anaïs ESCAVI	05 45 21 85 98 06 12 84 90 78		anais.escavi@atelier-du-sablier.fr		X	X
Scotpa LOT 1	M. Blévin M. Epron	05 45 68 04 80 06 76 78 10 19		d.epron@scotpa.fr	X	X X	X
Lot 2 Entreprise Jardin Angoumois	M. Revault	05 45 65 80 10 06 08 24 56 18		Jardin.angoumois@wanadoo.fr		X X	X
SDEG Et Allez	M. Beaulieu M. Vimpère			dbeaulieu@sdeg16.fr g.vimpere@allez.fr		X X	X

Objet de la réunion :

Réunion de chantier

Remarque particulière

Le présent compte-rendu de chantier est transmis par messagerie électronique aux intervenants ci-dessus, qui ont un délai de 5 jours ouvrés pour transmettre leurs observations au maître d'oeuvre. Faute de quoi, les mesures et décisions prises dans ledit compte-rendu sont considérées comme acceptées par les intervenants et s'imposent à eux.

1. AVANT PROPOS

La commune d'Aussac Vadalle engage l'aménagement du village d'Aussac, traversé par la RD 115.

Les travaux sont répartis en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	VRD

2. ATTRIBUTION DES LOTS

- LOT N°1 VRD
- SCOTPA

ZE Les Savis

BP 10554

16160 GOND-PONTOUVRE

Tél. : 05 45 68 04 80

Fax : 05 45 68 74 40

- LOT N°2 Aménagements paysagers

ENTREPRISE JARDINS DE L'ANGOUMOIS

16310 Montemboeuf

05 45 65 80 10

3. RAPPEL ADMINISTRATIF

- Marché à procédure adaptée
- Entreprise titulaire du lot n°1 : SCOTPA notifié le 27 08 2018
- Entreprise titulaire du lot n°2 : Jardins de l'Angoumois le notifié le 30 08 2018
- Envoi des OS :
 - LOT 1 : OK
 - LOT 2 : OK

NB : Les situations financières doivent être présentées en trois exemplaires originaux.

Le dossier d'ouvrage exécuté doit être présenté impérativement lors de la réception définitive.

4. DELAIS DES TRAVAUX

LOT 1 : VRD

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 01 10 2018 au 30 10 2018
- Réalisation des travaux phase 1
 - à compter du : **05 11 2018**
 - Jusqu'au : **20 12 2018**
- Réalisation des travaux phase 2
 - à compter du : **07 01 2019**
 - Jusqu'au : **20 02 2019**
 - arrêt pendant le murissement des enrobés**

marquage et résine : semaine 17 avril 2019

Ce planning tient compte des délais nécessaires à l'intervention sur le réseau de communication, à la dépose des anciens mâts (programmation non connue), aux congés de Noel 2018.

Le chantier doit être terminé première semaine de MAI 2019.

L'entreprise fournit un planning d'intervention.

LOT 2 : PAYSAGE

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 15 01 2019 au 15 02 2019
- Réalisation des travaux
 - à compter du : **15 02 2019**
 - Jusqu'au : **15 03 2019**

5. RESEAUX EXISTANTS

Les entreprises procèdent au DICT.

Il est rappelé que l'intervention SDEG n'est pas terminée :

- câblage Orange
- dépose des anciens mâts

6. COORDINATION SPS :

sans objet

7. INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER

- Pose du panneau de chantier : OK



- Pose de la cabane de chantier
- Base de vie :
 - zone parking arrêt bus

8. CONTRAINTES DE CHANTIER

Les entreprises titulaires du marché devront tenir compte des contraintes suivantes :

- Respect des recommandations du CCTP contre toute forme de pollution
- Ne pas ouvrir les terrassements à plusieurs endroits
- obtenir les autorisations pour les accès au chantier
- Respect de la sécurité des usagers et riverains
- Chantier propre, ordonné, sécurisé, sans divagation
- attention passage Bus collège matin et soir :
 - vu avec le CD16 (région) et le transporteur Thorin
 - voir courriel du 25 octobre :
 - *Les travaux sont maintenus en route barrée sauf riverain et sauf bus scolaire, panneau à prévoir sur la signalisation de déviation.*
 - *A propos des bus scolaires :*
 - *Vu avec M. Thorin : le bus de 8h05 doit être autorisé à passer, le bus de 18h03 (chantier inoccupé) doit pouvoir passer, le bus du mercredi de 14h08, également.*

NB : La ligne LR 23 n'est pas interceptée (à priori plan de la pièce jointe pas à jour)

9. GESTION DES DECHETS DE CHANTIER

Conformément au marché, l'entreprise assurera la gestion des déchets de chantier :

- Déchets produits par l'entreprise à gérer au quotidien par le chef de chantier : benne spécifique
- Démolition de maçonnerie, béton divers: évacuation en ISDI
- Rabotage de chaussée : évacuation en ISDI ou ré employé
- Démolition des trottoirs en béton : évacuation en ISDI

10. ORGANISATION DU DEBUT DU CHANTIER

A faire pendant la préparation de chantier par le titulaire :

- Arrêtés de circulation : à priori OK copie à BETG
- Demande de prolongation (pour la phase 2) : OK
- Mettre en place la signalisation de chantier y compris de déviation si nécessaire immédiatement
- DICT : OK
- Déclaration des sous-traitants (article 1.3 du CCAP)
- Vérification des altitudes TN et formuler les observations avant le début des travaux
- Le constat d'huissier, à la charge du lot 1, un exemplaire-copie- doit être fourni au maître d'oeuvre (qui transmettra au maître d'ouvrage) : **retour scotpa ?**

11. ENCADREMENT DU CHANTIER

- lot 1 :
 - Direction Travaux : M. Epron 06 76 78 10 19
 - Chef de chantier : M. Arnault 06 63 35 84 71
 -
- lot 2 :
 - Direction Travaux : M. Revault 06 08 24 56 18
 - Chef de chantier : à déterminer

12. POINTS VUS CE JOUR

LOT 1

ENTREE NORD :

Entrée riveraine

- Enrobé terminé à 80%
- Entrée n°45
 - L'enrobé est posé en alignement de l'allée revêtue riveraine
 - Il est rappelé que l'entrée riveraine n'est pas conforme : trapèze d'entrée avec stationnement hors limite publique non signifié à ce jour
 - Il était difficile de poser l'enrobé correctement sans connaître les limites du futur trapèze
 - Dans le futur, le trapèze peut être inscrit dans l'enrobé actuel ou si il le fallait, Scotpa pourrait élargir mais il serait bon de connaître la position du riverain (M. Tyré détient les coordonnées du propriétaire et se rapprochera de lui)



Dernière entrée riveraine

- Entrée faite
- Pose d'un pluvial : OK

Exutoire du pluvial

- tête de buse de sécurité : OK
- ouverture du fossé : OK

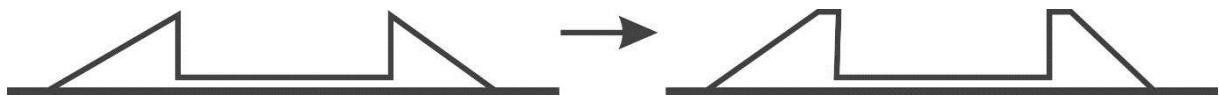


Panneau de signalisation lié au chicane

- vue implantation ce jour : OK
- panneaux B15, C15 et B14 et B33

Borduration des chicanes

- il a été soulevé ce jour l'extrémité de chaque îlot de chicane. Posé en pointe, M. Tyré propose qu'elle soit modifiée avec suppression de la pointe et pose d'un court barreau droit : pour l'esthétique, la sécurité de certains usagers (2 roues) et peut être pour éviter une usure précoce.
- Avis de la Mairie ?



Rappel : Trottoir et signalisation

- voir à re positionner le panneau VIGILANCE CITOYENNE qui rompt la continuité du trottoir

Signalisation du chantier lors des congés de Noël

- Prévoir la signalisation temporaire de chantier liée aux chicanes pour sécuriser le site

ENTREE SUD :

Entrée riveraine nouvelle côté Château d'eau

- Selon M. Liot, la seconde entrée (remblais en cours) n'est pas autorisée, donc pas de bordure
- M. Bourut va interroger ses services quant aux informations données au PC



Entrée pavillon en cours de construction

- C'est une construction qui n'était pas connue au moment de la conception du plan des travaux
- La mairie donnera l'information quant à la position de l'entrée.
- Sur la photo ci-dessous, une telle position est impossible en raison de la chicane en face
- Elle serait adaptée plus à gauche dans l'angle



Entrée à prévoir

- Entrée à faire dans le cadre du chantier



Entrée et point particulier

- L'entrée en enrobé sera étendue aux abords du transfo...caler les enrobés 3 cm en dessous du couronnement métal



Borduration

- Il est rappelé que la bordure sera en bordure Chanfreinée type AC1 (normalisée, franchissable), comme l'entrée Nord (meilleure protection contre les ruissellements)



- Bien évidemment, cela signifie qu'il ne sera pas possible (sous réserve de décision communale) de répondre au souhait personnel de chaque riverain préférant un caniveau.
- Toutefois, certaines entrées à l'approche de la placette méritent une attention particulière quant à la protection des eaux mais aussi à leur géométrie qui doit autoriser l'entrée d'un véhicule !!cela signifie que la bordure peut être posée plus basse ou la chaussée peut subir un rabotage latéral pour éviter des surélévations peu confortable.
- Il y a d'ailleurs une entrée, actuellement hors service (talus) qui restera toujours hors service...une rencontre avec la mairie et le propriétaire au moment d'une réunion de chantier sera appréciable.



Pluvial

- La pose d'une canalisation pluviale remontant depuis la grille de l'église est impossible en raison d'un fil d'eau avec une pente qui serait incompatible avec une couverture suffisante
- De plus, les réseaux souterrains sont des contraintes
- Enfin, cela signifie que le réseau en aval est sous dimensionnée si tout le bassin routier est pris en charge
- Un réseau complet aurait été de toute façon hors budget
- L'objectif est de maintenir deux bassins routiers (demi chaussée), l'un utilisant la grille et le réseau actuel (renforcé au Nord) et l'autre restant en aérien et suivant la rue de la Croix
- Toutefois, il est prévu un dérasement à l'entrée d'agglomération pour diminuer les ruissellements routiers et deux puisards sous accotement pourraient contribuer à casser la vitesse des eaux en forte pluie

Planning

Entrée Nord

- Finition des enrobés aux entrées
- Enduit monocouche de protection sur trottoir
- Mise en place de terre végétale
- Dispositifs de sécurité pendant les congés de noël

Entrée Sud

- Démarrage de la borduration

Rappel : congé entreprise : jeudi 20 décembre

LOT 2

La présence de M. Revault sera bientôt nécessaire pour faire un point sur l'avancement du lot 1 et ses conséquences en terme de quantité de végétaux et validation des variétés.

Présence prochaine réunion souhaitée

13. REUNION DE CHANTIER

Le mardi à 14h30

Prochaine réunion : mardi 18 décembre